



PROJET PEDAGOGIQUE des SERVICES PERISCOLAIRES (APS / PAUSE MÉRIDIDIENNE / MERCREDIS)



Tél. 02 40 06 74 05 | Fax 02 40 06 72 01
Mairie | 27, rue Aristide Briand | 44330 La Chapelle-Heulin
www.facebook.com/lachapelleheulin | accueil@mairie-lachapelleheulin.fr

PREAMBULE

Les services périscolaires ont pour mission d'assurer le suivi des enfants en dehors des temps scolaires. Ils s'adressent aux enfants scolarisés sur les 3 écoles de la commune (Elémentaire publique, Maternelle publique et Ecole St Joseph Maternelle et Elémentaire).

L'accueil concourt à l'épanouissement des enfants au travers d'activités ludiques et de détente. Dans cette optique, l'accueil des enfants est organisé pour répondre aux 4 besoins essentiels de l'enfant (physique, intellectuel, social et affectif). Les services périscolaires fonctionnent le matin avant l'école, le midi sur le temps de pause méridienne avec un temps d'activités, le soir après l'école et les mercredis en périodes scolaires.

La pause méridienne joue un rôle essentiel dans l'aménagement de la journée scolaire et s'inscrit dans une continuité éducative. La pause méridienne est un temps de ressourcement qui doit permettre aux enfants de souffler et d'être dans de bonnes dispositions pour les apprentissages. Les transitions avec le temps scolaire avant et après la pause méridienne sont des moments importants qui permettent l'échange d'informations. La coordination entre les agents de la pause méridienne et l'équipe enseignante doit être source de cohérence et de cohésion.

Il revient aux animateurs et à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu propice aux jeux et découvertes, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité. L'accueil périscolaire permet également de faire le lien avec la famille.

SOMMAIRE

- 1. LA STRUCTURE**
- 2. LE FONCTIONNEMENT**
- 3. L'EQUIPE**
- 4. LES OBJECTIFS ET VALEURS EDUCATIVES**
- 5. PARTICULARITÉS DE LA PAUSE MERIDIENNE**
- 6. LES LOCAUX**
- 7. LA TRANSITION AVEC LE TEMPS SCOLAIRE**
- 8. LES FAMILLES**
- 9. LA CONCLUSION**

1 L'ORGANISATEUR

La commune de la Chapelle Heulin s'appuie depuis 2012 sur un projet éducatif local (PEL). Ce projet a été construit en partenariat avec les élus de la commune, la fédération des Francas, les travailleurs sociaux, les écoles, les associations et les familles. Depuis elle s'est engagée dans un **P.E.D.T** (projet éducatif territorial) et dans la **Charte qualité Plan Mercredi** (en annexe).

2 LE FONCTIONNEMENT

- ✓ L'**APS du Matin** est ouvert de **7h30 à 8h45**
- ✓ La **Pause Méridienne** se déroule différemment suivant les écoles
Ecole privée St Joseph : 11h50 à 13h20
Ecole publique maternelle LES FRITILLAIRES : 11h40 à 13h45
Ecole publique élémentaire LES FRITILLAIRES : **11h45 à 13h45**
- ✓ L'**APS du Soir** est ouvert de **16h à 19h**

7h30-8h30 : Accueil + Activités proposées (préparation + rangement) ou activité libre

8h25-8h45 : Départ pour les 3 écoles

11h45-13h45 : pause méridienne et temps d'activités péri éducatifs

16h00-16h15 : prise en charge des enfants par les animateurs du périscolaire

16h30-17h00 : Goûter (tous ensemble)

17h00-19h00 : Activités proposées ou libres et départ des enfants en échelonné

19h00 : Fermeture de l'accueil périscolaire

Les goûters sont fournis par l'accueil périscolaire. Ceux-ci sont pris tous ensemble (Vivre Ensemble). Aucune distinction d'écoles (privé/publique).

- ✓ Les **MERCREDIS PERISCOLAIRES** sont ouverts de 7h30 à 19h :

-en demi-journée avec repas de 7h30 à 13h30 (départ possible des enfants à partir de 13h15)

ou de 11h45 à 19h (départ possible des enfants entre 17h et 19h)

-En demi-journée sans repas de 7h30 à 12h (départ possible des enfants à partir de 11h45)

ou de 13h30 à 19h (départ des enfants possible entre 13h15 et 14h et entre 17h et 19h)

-En journée (école St Joseph uniquement) de 7h30 à 19h (arrivée possible entre 7h30 et 9h30 et départ entre 17h et 19h)

Repas servis au restaurant scolaire.

3. L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire intervient sur le temps périscolaire et méridien. Pour obtenir un temps de qualité et assurer le bien-être de l'enfant, l'ensemble des adultes assurent une cohérence éducative et s'accordent autour de valeurs et de règles partagées. Des temps de formation, d'échanges et de préparation sont organisés afin de permettre aux agents de garantir la cohérence des temps périscolaires.

2-a) LA COMPOSITION

L'équipe d'encadrants se compose de :

- 1 directeur BAFD
- 1 directrice adjointe BAFD
- 8 agents le matin et de 7 le soir
- 21 agents lors de la pause méridienne

La direction : fonctions d'animation de l'équipe, gestion administrative, pédagogique et matérielle, relation avec les familles, formation des animateurs et stagiaires. Est garante de la sécurité physique et affective des enfants et de la mise en place du projet pédagogique. Elle gère aussi les relations avec la mairie, les services techniques, les élus, les parents, l'école et l'extérieur, les fournisseurs.

Les animateurs et stagiaires :

- garants du respect des objectifs du projet pédagogique.
- écouter les enfants et répondre à leurs demandes.
- établir des règles de vie avec des enfants.
- discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur leur enfant.
- animer les différents moments de la journée, accueil des enfants, préparer et mettre en place du début à la fin des activités.
- Préparation du goûter et de sa logistique.
- Etre également garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

De nombreux adultes contribuent à ces missions périscolaires : chef de service, adjoint au chef de service, référents de site, animateurs, agents de la restauration, ATSEM, intervenants thématiques... Notre organisation doit être une référence pour tous et aider les personnels à tendre vers de meilleures pratiques en tenant compte de tous les temps de la pause méridienne avec leurs spécificités : le temps de repas, le temps d'animation, les transitions avec le temps scolaire avant et après le repas.

2-b) LES TAUX D'ENCADREMENT

L'APS

- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants de moins de 6 ans.
- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 16 enfants de plus de 6 ans.

LA PAUSE MERIDIENNE

- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

LES MERCREDIS PERISCOLAIRES

- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans.

4. LES OBJECTIFS ET VALEURS PEDAGOGIQUES

- Favoriser le développement de la citoyenneté.
- Favoriser le développement de l'expression.
- Favoriser la découverte de son territoire.
- Favoriser l'information et la prévention
- Favoriser l'implication des enfants et travailler l'autonomie

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

L'accueil périscolaire et la pause méridienne doivent permettre à l'enfant d'accroître son autonomie, d'agir, de penser, de développer sa motricité. Toutes les occasions sont bonnes pour aider l'enfant à grandir, et sa motivation sera d'autant plus forte que l'on encouragera et valorisera ses progrès, ses actions positives.

Les espaces sont aménagés de façon sécurisés et adaptés à l'âge des enfants.

FAVORISER LE RESPECT

Pendant l'APS et la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du

dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général. Par son comportement, l'adulte a ici valeur d'exemple : il est donc le garant de ces bonnes pratiques. Le rôle des adultes encadrants est primordial afin que celle-ci soit un moment de plaisir et de convivialité. Il veille également à réguler l'ambiance des groupes d'enfants.

RESPECTER LE RYTHME DES ENFANTS

Favoriser le bien être de l'enfant en respectant son rythme d'activité quotidien.

Permettre à chacun de choisir une activité et de lui laisser aussi la possibilité de ne rien faire. Pouvoir s'exprimer sur les choix et envies possibles d'activités. Une sieste est proposée aux plus petits les mercredis après-midi. Selon les effectifs ce temps de repos est organisé dans une salle de sieste de l'école maternelle qui jouxte la Maison de l'Enfance.

FAVORISER LA SOCIALISATION

Les temps périscolaires et pause méridienne sont des temps d'échanges, avec des codes qui permettent de vivre ensemble et de se respecter mutuellement. Ce sont des moments essentiels d'apprentissage des règles de vie en collectivité et de vivre ensemble ainsi que de découverte des droits mais également des devoirs. Les enfants sont associés à la définition des règles de vie du groupe et leur participation est encouragée. Les adultes se doivent d'être sources d'exemple et contribuer au développement de l'ensemble de ces notions chez l'enfant. Ils veillent à garantir les relations et le respect des règles entre enfants et à encourager et valoriser les progrès de l'enfant et ses actions positives

5. Particularités de la PAUSE MERIDIENNE :

Le temps du midi, appelé « pause méridienne », est un temps périscolaire d'une durée de deux heures encadré par la ville qui s'inscrit en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant. Positionnée entre le temps de classe, elle est un moment essentiel pour l'enfant et contribue à son équilibre et à son épanouissement. Conformément aux orientations de son Projet éducatif territorial (P.E.D.T), la ville de la Chapelle Heulin veille constamment à améliorer la qualité de ce service mis à la disposition des familles. La pause méridienne se conçoit comme un temps éducatif à part entière qui s'inscrit dans une continuité et doit permettre à l'enfant de :

- se restaurer dans de bonnes conditions
- se sociabiliser
- s'amuser
- se reposer.

Ce moment éducatif d'interclasses constitue un enjeu essentiel pour l'épanouissement de l'enfant. Pour mettre en œuvre cette pause méridienne, les professionnels peuvent s'appuyer sur plusieurs valeurs éducatives partagées :

UN TEMPS POUR MANGER

La première mission de la pause méridienne est de proposer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, les enfants bénéficient de la sécurité alimentaire, de la qualité nutritionnelle, la traçabilité des produits et l'éducation au goût.

Ce dernier point est essentiel puisque le temps de restauration est un moment de convivialité et de détente pour l'enfant, mais c'est aussi un moment où l'éveil alimentaire et l'éducation au goût prennent une place importante. Les enfants doivent également respecter les règles d'hygiène.

UN TEMPS POUR S'AMUSER

La pause méridienne comprend le temps du repas mais également le temps d'avant et après repas au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades. L'enfant a le choix de ses activités ludiques, culturelles, artistiques, physiques et sportives avec les TAP BOUGE, BULLE, J'IMAGINE, JE BRICOLE. Mais il a également le droit de ne rien faire et de se reposer. Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre, en aidant à une vraie prise de décision quant à leurs loisirs.

UN TEMPS POUR SE REPOSER

Positionnée entre le temps de classe, la pause méridienne est un temps de ressourcement pour l'enfant. Les activités proposées tiennent compte du niveau de l'enfant et n'induisent pas des stimulations trop importantes afin de le mettre dans de bonnes dispositions pour la reprise des apprentissages l'après-midi. La pause méridienne doit tenir compte du rythme de l'enfant, en élémentaire comme en maternelle. Ainsi pour les plus petits, la sieste, après le repas est un moment essentiel.

6. LES LOCAUX

La Maison de l'Enfance est adaptée et aménagée afin de répondre au mieux aux besoins et envies des enfants : bibliothèque, salle d'activités pour les 3/6 ans et les 6/12 ans, espace bricolage, espace détente et extérieurs.

Le partage des locaux durant la pause méridienne fait l'objet d'une concertation en début d'année scolaire entre les directeurs des écoles et la Ville afin de définir les salles propres à chacun, les locaux partagés, l'utilisation du matériel et les règles de vie commune.

Durant la pause méridienne, chaque école dispose des moyens suivants : le restaurant scolaire, la salle de sieste, la Maison de l'Enfance, les autres salles spécifiques aux activités telles que la bibliothèque, la salle informatique, la salle de motricité, 3 anciennes salles de classes, les aménagements extérieurs, etc.

7. LA TRANSITION AVEC LE TEMPS SCOLAIRE

Les équipes sont vigilantes à prendre le temps de communiquer avec les enseignants et les ATSEM à chaque moment de transition dans la journée de l'enfant (le matin, le midi et le soir). 2 ATSEM sont présentes sur l'APS du matin et accompagnent les plus petits jusque dans leur classe. Elles sont également présentes sur le temps du midi et participent au trajet vers l'APS du soir. Une ATSEM intègre l'équipe d'animation le mercredi midi pendant le repas.

Pour la Pause méridienne, une concertation est établie entre l'équipe enseignante et les équipes d'animation afin d'assurer la transition vers les apprentissages de l'après-midi. Un quart d'heure avant la reprise des enseignements, les enfants retournent dans leur classe respective ou dans un espace (Bibliothèque, salle zen...), choisi en commun, pour un temps calme, encadré par les animateurs ou les ATSEMS. Le déroulement de ce retour au calme est établi en début d'année scolaire entre les professionnels. Ce temps doit permettre aux enfants d'être dans de bonnes conditions d'apprentissage et aux enseignants de reprendre leur classe en toute sérénité.

8. LES FAMILLES

Si la Ville de la Chapelle Heulin met tout en œuvre pour que la pause méridienne soit un temps d'épanouissement pour les enfants, les parents restent, aussi dans ce domaine, les premiers éducateurs. Les familles sont informées sur la composition des menus qui sont consultables sous le préau des écoles, ou dans la Maison de l'Enfance et en ligne sur le site <http://www.mairie-lachapelleheulin.fr/> rubrique Menus Cantine. Ceux-ci sont actualisés chaque mois par le directeur de la Maison de l'Enfance et le référent du site internet.

Le planning des activités est également disponible dans les écoles et dans la Maison de l'Enfance. Les parents ont également accès à toutes les informations nécessaires sur le déroulement de la pause méridienne, par le biais du Pôle administratif de la Maison de l'Enfance. Des rencontres avec les représentants de parents d'élèves, les équipes municipales et/ou les élus peuvent être organisées durant l'année, sur demande préalable. Ces rendez-vous pris auprès des Référents de site permettent d'échanger avec les familles sur le fonctionnement et l'organisation des équipes de la pause méridienne.

9. CONCLUSION

Les services périscolaires doivent permettre aux enfants de faire une coupure avec le milieu scolaire, les enfants ne sont pas là pour être soumis aux mêmes contraintes que l'école même si certaines règles restent communes à la vie en collectivité. L'accueil périscolaire est un lien entre l'école et les parents.

Ce projet pédagogique n'est pas une fin en soi. Le travail d'équipe est enrichi au quotidien par l'expérience et la connaissance de chacun. Le projet est donc amené à être modifié afin de suivre l'évolution des réflexions des pratiques et des besoins des usagers.